

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize février, à 18 heures 30 minutes.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Y FEYDY.

Etaient présents : Y FEYDY - J PELFORT – E CHUZEL – G PEYROL – J HORTAIL – P ROUQUETTE – R BOYER – M MIGNET – C NOLY– P BERARD

Absents excusés : G BUTTY donnant procuration à Y FEYDY
J BENSALD donnant procuration à G PEYROL
C BERGES
F SAVOYE

Date de convocation : 12/02/2024

Secrétaire de séance : M MIGNET

DELIBERATION N°7 – 2024

Arrêt du projet de Périmètre Délimité des Abords des Monuments historiques

Vu l'inscription au titre des monuments historiques de la Chapelle St Felix, en date du 12 décembre 1978;

Vu la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France de modifier le périmètre de protection actuel autour du monument historique, fixé à 500 mètres ;

Vu la possibilité de mettre en place un périmètre délimité des abords (PDA) conformément à la loi relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et aux articles L.621-30 et L.621-31 du Code du patrimoine ;

Considérant que le périmètre délimité des abords :

- désignera des immeubles ou ensembles d'immeubles qui formeront avec le monument historique un ensemble cohérent ou qui seront susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur ;
- se substituera au périmètre actuel des 500 mètres ;
- sera plus adapté au contexte communal et au monument historique.

Monsieur explique que ce nouveau périmètre vise à protéger l'ensemble de la structure du village ancien, laquelle est composée :

- des vestiges du château et des ruines du village médiéval attenants, construits sur la serre rocheuse, et présentant dans le grand paysage une silhouette particulièrement remarquable constituant l'identité de Montsegur sur Lauzon ;
- le faubourg hérité du moyen-âge qui s'est développé au XIX^e siècle à la croisée de deux routes importantes.

Il vise également à protéger ses abords, c'est-à-dire une bande de constructions situées au pied Ouest de la motte castrale (serre rocheuse), mais surtout la plaine agricole humide située à l'Ouest et au Nord de cette motte castrale afin de préserver les plus belles vues sur le château.

Enfin et surtout, ce nouveau périmètre permet d'exclure du périmètre de l'ABF les lotissements construits dans la seconde moitié du 20^e siècle et ne présentant pas d'intérêt patrimonial.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal, après délibération,

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID : 026-212602114-20240216-202402200007-DE



EMET *un avis favorable* au projet de périmètre délimité des abords autour de la chapelle Saint Felix de Montségur sur Lauzon qui sera soumis à enquête publique conjointement au plan local d'urbanisme.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,
Yves FEYDY



Proposition de PDA incluant la zone Agricole Protégé du PLU

